



N° ٤٣.../SDPF/SFPR/2019

Tizi-Ouzou, le 16/01/2019

A

**Messieurs les Vice-recteurs
Messieurs les Doyens des Facultés
Madame, Messieurs les Responsables des Services centraux
Messieurs les Directeurs d'Instituts**

Objet : A/s de la formation de perfectionnement des ATS

Réf : Notre courrier n° 43 du 11/10/2018

Madame, Messieurs,

En rappel à notre courrier sus référencé, nous vous demandons de remettre, par bordereau, au service de la Formation et du Perfectionnement – Rectorat, les rapports de formation rédigés par les concernés, avant le 24/01/2019, ce qui nous permettra d'évaluer la qualité de service du centre de formation.

Comme nous vous demandons, Madame, Messieurs, de mettre à l'épreuve les bénéficiaires des formations afin d'évaluer leur assimilation ainsi que l'effet de la formation sur leur rendement et de remettre un rapport, de ce fait, au service de la Formation, à la fin du premier trimestre de l'année en cours.

Recevez Mesdames, Messieurs, nos salutations les plus respectueuses.

Le Sous-directeur du personnel et de la Formation

